

 Toutes les factures se trouveront directement sur le site ou l'application « école directe ». Les codes seront envoyés en septembre sur votre boîte mail.

FACTURATIONS ANNUELLES

☛ **Facturation ANNUELLE** : Contribution, restauration (forfait), acompte voyage

☛ **Facturation COMPLEMENTAIRE** : Etudes 1,2 et 3^{ème} trimestre, repas occasionnels et voyages scolaires, activités sportives, secourisme, etc. ...

Mode de règlement :

- **De préférence, le prélèvement automatique mensuel** : sur 10 mois le 7 de chaque mois, d'octobre 2022 à juillet 2023.

Important : mandat SEPA joint à nous retourner signé pour le 23 Août 2022, accompagné d'**un RIB (voir modalités feuille prélèvements automatiques)**

- **Par chèques** : 3 échéances : Novembre / Février et Avril (pour faciliter les démarches, merci de joindre les 3 chèques avec la 1^{ère} échéance, les autres chèques seront encaissés aux échéances prévues)

MONTANT DE LA CONTRIBUTION DES FAMILLES

	Collège	Primaire	Maternelle
Contribution par enfant	520,00€	330,00 €	310,00 €

N.B. : En cas de départ de l'établissement en cours d'année, **tout trimestre commencé sera dû** et un courrier démission devra être transmis au service comptabilité pour que cela soit pris en compte.

▪ **Sections sportives** : les montants seront déterminés à la rentrée. L'engagement sera pris pour toute l'année.

▪ **Voyages 5èmes, 4èmes et 3èmes** :

Si le voyage est confirmé à la rentrée de septembre, pour les familles étant en prélèvement, ceux-ci seront prélevés avec la contribution et la restauration. Un acompte de 45 euros par mois et par voyage sera prélevé à partir du mois d'octobre, le coût du voyage sera régularisé dans l'année.

NB : En cas d'impossibilité d'effectuer le voyage selon les conditions sanitaires, la somme avancée sera régularisée.

▪ **Réduction de 10%** sur la contribution, les forfaits « restauration », pour les familles de 3 enfants et plus scolarisés dans l'OGEC E.C.A.M. (Etablissements Catholiques Associés de Morlaix : Lycée Notre Dame du Mur - Le Porsmeur, Groupe Scolaire Saint Joseph, Collège Saint Augustin). Cette réduction s'applique également aux enfants de l'ECAM pour les familles ayant d'autres enfants scolarisés soit à l'école Notre Dame de Lourdes à Morlaix, l'école Notre Dame de Ploujean, au collège Sainte Marie de St Thégonnec et à l'école du Sacré Cœur à St Thégonnec. Pour ces 4 établissements, merci de nous fournir un certificat de scolarité.

▪ **Absences Maladie** : Réduction repas accordée en cas d'absence justifiée, pour maladie (**avec certificat médical**) : 3 euros par jour à partir de la 2^{ème} semaine d'arrêt maladie consécutive pour **les demi-pensionnaires**

▪ **Assurance prise en charge par l'établissement** : Mutuelle St Christophe

RESTAURATION (📄 FICHE JOINTE - A COMPLETER)

Aucun changement ne sera accordé au-delà du 16 septembre. Le régime choisi à cette date sera définitif pour l'année scolaire

	Forfait 4 jours	Forfait 2 jours*	Occasionnel
Maternelle	Pas de forfait	Pas de forfait	4,00 €
Primaire	580,00 €	290,00 €	4,60 €
Collège	620,00 €	310,00 €	5,20 €

*jours fixes à préciser sur la feuille jointe « restauration 2022-2023 »

Dans le calcul du forfait, nous avons déduit 7 jours d'absences pour un collégien DP 4 jours et 2 jours pour un primaire (journées pédagogiques, ..., autres absences à l'initiative de l'établissement).

ETUDES ET GARDERIE

Le matin de 7h30 à 8h30 et le soir de 16h45 à 18h30***

Collège		40,00 € - le trimestre
Primaire St Joseph	Du CE1 au CM2 (le soir)	40,00 € - le trimestre
Primaire St Joseph	Du CE2 au CM2 (le matin de 7h30 à 8H00)	1 € la présence
Primaire St Joseph	CP (matin et soir) et CE1 (matin)	1,75 € la présence
Maternelles St Joseph	Matin et Soir	1,75 € la présence

*****Tout dépassement d'horaires à la garderie et à l'étude du soir sera majoré**